



13^{ème} session du Groupe de travail chargé de l'examen périodique universel

Indonésie

Genève, le 23 mai 2012

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse félicite l'Indonésie des développements positifs importants dans le domaine des droits de l'homme depuis le début de l'ère de *reformasi* ainsi que de son rôle moteur en faveur de la promotion des droits de l'homme dans la région, en particulier au sein de l'ASEAN.

La Suisse s'inquiète des actes d'intolérance et de discrimination commis contre des personnes appartenant à des minorités religieuses ou ethniques ou en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Nous recommandons au gouvernement indonésien de revoir les lois et décrets en vigueur limitant les libertés de religion, d'opinion, ainsi que d'expression afin de prévenir tout risque de discrimination.

La Suisse salue l'intention du gouvernement indonésien d'adresser la situation dans les provinces d'Ouest Papouasie et de Papouasie par le dialogue. Nous demeurons préoccupées par les cas d'abus de prisonniers, en particulier ceux survenus dans ces provinces en 2010. La Suisse recommande au gouvernement indonésien d'assurer que les allégations d'abus de prisonniers fassent l'objet d'enquêtes effectives et indépendantes. Nous recommandons d'ailleurs que de tels cas soient traités par des instances judiciaires civiles et non pas militaires.

La Suisse recommande en outre à l'Indonésie de ratifier le Protocol Facultatif à la Convention contre la Torture, ainsi que le Statut de Rome, comme prévu dans le plan d'action pour les droits de l'homme 2011-2014.

Merci Madame la Présidente.